

Dossier de demande de réalisation des ventes en soldes

L'agent économique désirant réaliser des ventes en soldes doit déposer, auprès du Directeur de Wilaya de Commerce territorialement compétent, une demande d'exercice accompagnée des pièces suivantes :

- La copie de l'extrait du registre de commerce ou, le cas échéant, la copie de l'extrait du registre de l'artisanat et des métiers.
- La liste et les quantités des biens devant faire l'objet des ventes en soldes.
- L'état reprenant les réductions de prix à appliquer ainsi que les prix pratiqués auparavant.
- Tout dépôt de dossier conforme, donne lieu à la délivrance séance tenante, d'une autorisation qui permet à l'agent économique d'entamer les ventes en soldes durant la période fixée.